

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE DE
FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE
SAMEDI 17 JUIN 2017 A AMIENS (80)**

Président : Monsieur Bruno Brongniart

CLUBS PRESENTS OU REPRESENTES

DISTRICT ARTOIS

500157 U.S.A. LIEVIN (Représenté) – 500182 U.S. NOEUXOISE – 500277 LES CARABINIERS DE BILLY MONTIGN – 500369 R.C. LENSIS – 500425 U.S. ST POL S/TERNOISE - 500 460 SC WINGLES PRO PATRIA – 500461 ET.S. BULLY LES MINES – 500469 ET.S. DISTRICT D'ISBERGUES – 500525 A.S. BARLIN (Représenté) – 500864 A.S. STE BARBE OIGNIES – 500871 R.C. SAINS EN GOHELLE – 500877 CLUB SPORTIF AVIONNAIS – 500902 U.S. BIACHOISE – 500914 U.S. RUCH CARVIN (Représenté) – 500929 E.C. MAZINGARBE (Représenté) – 500942 U.S. VIMY – 501007 S.C. FOUQUIEROIS (Représenté) – 501018 ACHICOURT SPORTING CLUB FOOTBALL (Représenté) – 501023 AM. ANCIENS ELEVES DOURGES (Représenté) – 501061 OM. AIRE S/ LA LYS – 501135 ET.S. LABEUVERIERE – 501172 U.S. NOYELLES S/LENS – 501207 AM.S. DE BEAURAINS – 501216 EST. CALONNE LIEVIN – 501240 A.S. LOISONNAISE (Représenté) – 501299 U.S. ST MAURICE LOOS EN GOHELLE – 512108 U.S. BILLY BERCLAU – 512333 U.S. BEUVRY (Représenté) – 513158 ET.S. ANGRES (Représenté) – 513452 U.S. COURCELLOISE – 514213 U.S. ANNEZIN (Représenté) – 515005 E. DE VENDIN LE VIEIL – 515775 U.S. VERMELOISE – 516057 MONTIGNY EN GOHELLE F.C. (Représenté)- 516889 ROEUX ES – 516982 U.S. ARLEUX (Représenté) – 518773 S.C. ST NICOLAS LEZ ARRAS – 519474 ET.S. ANZIN ST AUBIN (Représenté) – 519693 A.S. FREVENTINE – 520500 U.S. CHEMINOTS AVION (Représenté) – 520799 O. HENINOIS (Représenté) – 521009 C.S. POGON AUCHELLOIS (Représenté) – 521103 O.S.C. DE VITRY (Représenté) – 521366 U.S. LESTREM – 521439 J.S. ECOURT ST QUENTIN – 521442 ET.S. STE CATHERINE (Représenté) – 521804 A.S. BAILLEUL SIRE BERTHOULT (Représenté) – 522277 C.OUV.S. MARLES LOZINGHEM (Représenté) - 523106 A.S. AUCHY LES MINES – 523829 U.S. BOIRY STE RICTRUDE (Représenté) – 524751 F.C. DAINVILLOIS – 525020 J. FRANCE GUARBECQUE – 525339 E.S. D'ELEU – 525577 A.S. MAROEUILLOISE (Représenté) – 526218 C.S. HABARQUOIS (Représenté) – 526221 U.S. CROISILLES (Représenté) – 526818 AV.S. PONT A VENDIN – 526824 F.C. ESTEVELLES (Représenté) – 527019 ENT.S. BUISSY BARALLE (Représenté) – 527023 DIABLES ROUGES LAMBRES LES AIRE (Représenté) – 528389 O.C. COJEUL (Représenté) – 529518 F.C. CITE 6 CALONNE RICOUART – 529553 ET.S. HAINES (Représenté) – 529555 ET.S. ST LAURENT BLANGY (Représenté) – 530457 ET.S. SAULTY – 531561 F.C. BOUVIGNY BOYEFFLES – 532295 ENT. VERQUIN BETHUNE (Représenté) – 532303 AV.O. HERMIES (Représenté) – 532312 ACHIET LE PETIT J – 532366 R.C. LOCON 2000 (Représenté) – 533005 A.S. ROCLINCOURT (Représenté) – 533663 R.C. AVESNES LE COMTE (Représenté) – 534370 TORTEQUESNE F. C. (Représenté) – 534489 F.C. CUINCHY (Représenté) – 536163 F.C. TILLOY LES MOFFLAINES (Représenté) – 537017 ENT.S. BOIS BERNARD ACHEVILLE (Représenté) – 537287 O. LIEVIN (Représenté) – 538015 U.S. PAS EN ARTOIS – 538019 U.S. MONCHY AU BOIS – 538123 U.S. CROISSETTE (Représenté) – 538125 A.S.C. CAMBLAIN L'ABBE (Représenté) – 538702 U.S. MONCHY BRETON (Représenté) – 540567 BONNIERES A.S. – 540609 MONTS EN TERNOIS ENT.HOUVIN-HOUV (Représenté) – 540755 A.S. DE LA VALLEE DE LA TERNOISE (Représenté) – 540861 U.A.S. HARNES (Représenté) – 541748 S.L.C. DE POMMIER – 542095 U.S. BOUBERS-CONCHY (Représenté) – 546983 ARRAS F.A. – 549473 ENT.S. VAL SENSEE – 549596 SUD ARTOIS F. BEAUMETZ WANQUETIN

(Représenté) – 549985 F.C. DE BEAUMONT (Représenté) – 551306 VENDIN OLYMPIQUE – 551540 U. S. GRENAVY – 552190 S. C. ARTESIEN (Représenté) – 552255 O. S. ANNEQUIN (Représenté) – 552386 LES SUPPORTERS DE L'A.S.S.B. OIGNIES – 552692 F. C. LILLERS – 553193 LIBERCOURT FUTSAL (Représenté) – 553341 HEUCHIN LISBOURG UNION SPORTIVE (Représenté) – 553480 LIEVIN FUTSAL 62 – 553543 NEUVIREUIL/GAVRELLE A.S. – 553697 A. J. ARTOIS (Représenté) – 554108 NOYELLES GODAULT FUTSAL (Représenté) – 554185 BAPAUME BERTINCOURT VAULX VRAUCOURT A. S. – 554280 AV. OUVRIER S. C. SALLAUMINES – 580446 MAZINGARBE F. C. (Représenté) – 580506 AM. S. DE TINCQUIZEL (Représenté) – 581444 NOEUX LES MINES AMICALE FUTSAL CLUB (Représenté) – 581949 A. S. ARRAS FUTSAL (Représenté) – 582140 OLYMPIQUE ARRAS FOOTBALL (Représenté) – 590242 F. C. CHARCOT (Représenté) – 590395 ANZIN MAROEUIL SPORTING CLUB (Représenté) – 590396 FREVENT FOOTBALL CLUB DU TERNOIS SUD (Représenté) – 751331 ARRAS FOOTBALL CLUB FEMININ – 763952 VAUDRICOURT KLUB SPORTOWY 2012 – 851057 BEUVRY TIGERS LENS FUTSAL CREWS – 851178 COURCELLES FUTSAL ACADEMIE (Représenté) – 852823 FUTSAL ASSOCIATION MERICOURT.

DISTRICT COTE D'OPALE

500077 U.S. BOULOGNE COTE D OPALE – 500188 L'ECLAIR NEUFCHATEL – 500283 J.S. DESVRES (Représenté) – 500292 U.S. MONTREUIL S/MER – 500295 A.S. BERCK PLAGE – 500332 LE TOUQUET A.C.F. COTE D'OPALE – 500368 U.S. ST OMER – 500891 U.S. DANNES (Représenté) – 500894 ST. PORTELOIS – 500939 O. HESDIN – 500945 O. LUMBROIS – 501009 A.S. OUTREAU F. – 501040 A.S. WIMEREUX (Représenté) – 501069 A.S. ETAPLES – 501190 ENT.S. GUINES – 501223 A.S. MARCK – 501227 A.S. AUDRUICQ – 501244 J.S. CONDETTE (Représenté) – 511172 AM. PONT DE BRIQUES (Représenté) – 515126 A.S. AUCHY LES HESDIN – 515225 AM.S. ESQUERDES (Représenté) – 517823 EMULATION S. LICQUES (Représenté) – 519242 ENT.S.L. BOULOGNE SUR MER (Représenté) – 519692 S.C. COQUELLOIS – 521011 ENT.S. CALAISIS COULOGNE – 521099 SECTION S. FOY.RUR. D'HUCQUELIER (Représenté) – 521530 A.S. FRUGEOISE (Représenté) – 521809 LA PATRIOTE BLENDÉCQUES (Représenté) – 522134 U.S. BLEROT PLAGE CALAIS – 522223 CATENA C. CALAIS (Représenté) – 522631 U.S. ATTAQUOISE (Représenté) – 522859 FC WIZERNES (représenté) – 522945 JS LONGUENESSE – 523020 U.S. DOHEM AVROULT CLETY (Représenté) – 523499 U.S. VERCHOCQ ERGNY HERLY (Représenté) – 524143 A.S. CAMPAGNE – 524495 U.S. QUIESTEDE (Représenté) – 525018 U.S. COYECQUOISE (Représenté) – 525027 ET.S. ST LEONARD (Représenté) – 525344 AM.LAIQ. CAMIERS – 525345 CERC.A. EPERLECQUOIS (Représenté) – 525346 U.S. D'HARDINGHEN (Représenté) – 525348 F.C. LA CAPELLE LEZ BOULOGNE (Représenté) – 525475 F.C. CAMPAGNE (Représenté) – 525479 U.S. LANDRETHUN LE NORD (Représenté) – 525643 A.S. TOURNEHEM (Représenté) – 525785 F.C. SENLECQUES (Représenté) – 525817 A.S. CUCQ – 526225 C.O. WIMILLE (Représenté) – 526226 U.S. ST QUENTIN BLESSY (Représenté) – 527011 A.S. ST TRICAT ET NIELLES CALAIS (Représenté) – 527018 U.S. BOURTHES – 527321 E.S. HELFAUT (Représenté) – 527365 R.C. BREQUERECQUE ET OSTROHOVE (Représenté) – 527657 A.S. EDUC.POP. ST INGLEVERT (Représenté) – 527664 J.S. RACQUINGHEM (Représenté) – 527668 U.S. POLINCOVE (Représenté) – 527894 ENT.S. OYE PLAGE (Représenté) – 528070 EQUIHEN U.S. (Représenté) – 528385 FOY.J.EDUC.POP. FORT VERT (Représenté) – 528388 F.C. ISQUES (Représenté) – 528666 BOISDINGHEM ZUDAUSQUES MENTQUE NORTBECOURT ENT. SP (Représenté) – 528668 A.S. SURQUES ESCOEUILLES (Représenté) – 529113 F.C. SANGATTE (Représenté) – 529352 FOY.J.EDUC.POP. GUEMPS (Représenté) – 530399 A.S. CREMAREST (Représenté) – 530982 U.S. VIEIL HESDIN (Représenté) – 531302 AM. BALZAC CALAIS (Représenté) – 531428 AM. PASCAL CALAIS – 531859 MERLIMONT FC – 532664 U.S. BRIMEUX (Représenté) – 533004 U.S. VAUDRINGHEM (Représenté) – 533008 A.S. BEZINGHEM (Représenté) – 533487 J.S. DE LA CREQUOISE LOISON (Représenté) – 533763 F.C. WAVRANS S/L'AA (Représenté) – 534967 A.S. BOISJEAN (Représenté) – 536151 U.S. ATTIN (Représenté) – 536157 A.F. DE LA HAUTE VILLE ETAPLES (Représenté) – 536158 A.S. FILLIEVRES (Représenté) – 536481 F.C. TATINGHEM – 537276 A.S. CONCHIL

(Représenté) – 537910 U. ST LOUPOISE HUBY ST LEU – 539018 A.S. DE WIERRE EFFROY (Représenté) – 539412 OUTREAU U.S. (Représenté) – 539422 J.SP. BLANGY S/TERNOISE – 539750 AM.S.L. VIEIL MOUTIER LA CALIQUE (Représenté) – 540043 SAMER R.C. (Représenté) – 540065 U.S. DE RETY (Représenté) – 540140 F.C. WARDRECQUES (Représenté) – 541581 VERTON FC – 542179 LONGUENESSE MALA FOOT (Représenté) – 546217 A.S. NORTKERQUE 95 (Représenté) – 548568 F.C. WAILLY BEAUCAMP – 549043 U.S. VALLEE DE LA COURSE (Représenté) – 549485 U.S. BONNINGUES LES CALAIS (Représenté) – 549881 TUBERSENT ATHLETIQUE CLUB (Représenté) – 550506 CLETY GPT JEUNES FOOTBALLEURS DE LA LYS A L 'AA (Représenté) – 552387 U. S. CREQUY PLANQUETTE (Représenté) – 552828 A. S. C. ARC INTERNATIONAL (Représenté) – 553084 OUTREAU FUTSAL J.S. (Représenté) – 553397 WIMEREUX FUTSAL (Représenté) – 553876 GUINES CORNAILLES FUTSAL CLUB (Représenté) – 554239 OYE PLAGE FUTSAL ANSERIEN – 580447 FRETHUN F. C. (Représenté) – 581258 LE PORTEL GENERATION PASSION FOOT – 581453 HEMMES DE MARCK CLUB DE FOOTBALL (Représenté) – 581473 A. S. CALAIS (Représenté) – 581486 WARDRECQUES F.C. GROUPEMENT DES LANDES (Représenté) – 581810 GROUPEMENT OPALE FOOT SANGATTE (Représenté) – 582102 CALAIS FOOTBALL FEMININ GRAND CALAIS – 882122 WARDRECQUES FUTSAL (Représenté).

DISTRICT ESCAUT

500155 U.S. VIESLY (Représenté) – 500165 A.C. CAMBRAI – 500250 VALENCIENNES F.C. – 500404 U.S. BERLAIMONT (Représenté) – 500410 ESCAUDAIN U.S.F. – 500455 A.S. HAUTMONT – 500485 U.S. JEUMONT (Représenté) – 500495 R.C. MAUBEUGE (Représenté) – 500498 S.C. LE CATEAU (Représenté) – 500874 U.S. AUBERCHICOURT – 500892 S.C. ANICHE – 500893 A.S. MASNIERES – 500900 ET.S. BOUSSOIS (Représenté) – 500906 A.S. SIN LE NOBLE – 500927 U.S. DES MINEURS – 500943 U.S. CORBEHEM (Représenté) – 500946 LEFOREST ANCIENS ELEVES F. – 500963 U.S. FOURMIES – 500973 IRIS C. FERRIERE LA GRANDE (Représenté) – 501002 U.S. COUSOLRE (Représenté) – 501049 U.S. MAUBEUGE – 501067 ET.S. BOUCHAIN (Représenté) – 501083 U.S. ST SOUPLET (Représenté) – 501108 U.S. HORDAIN – 501115 J.O. WALLERS ARENBERG (Représenté) – 501116 STE S. MARCOING – 501120 O.C. AVESNES LES AUBERT (Représenté) – 501148 S.C. GUESNAIN – 501159 ET.S. VILLERS OUTREAU – 501160 U.S. QUIEVY (Représenté) – 501225 U.S. HERGNIES (Représenté) – 501235 A.S. TRELON (Représenté) – 501236 STE COMM.EDUC.PHYS.S. PONT S/SAM (Représenté) – 501241 A.S. GOUZEAUCOURT (Représenté) – 501275 S. PODEENS REUNIS (Représenté) – 501282 MARCHIENNES O. (Représenté) – 501336 ET.S. NOYELLES S/SELLE (Représenté) – 509301 NEUVILLE O.S.C. (Représenté) – 510720 U.S. MUNICIPALE VRED (Représenté) – 511584 O. FLINES LEZ RACHES (Représenté) – 512853 C.A.S. ESCAUOEUVRES – 512886 U.S. BAVAY – 512979 ST. ORCHESIEN – 513157 A.S. COUTICHES (Représenté) – 513453 CERC.A. SAINS DU NORD (Représenté) – 515228 CURGIES AS – 515454 AM.F.C. COLLERET – 516773 A.S. ETROEUNGT (Représenté) – 518069 U.S. AULNOY – 520072 QUAROUBLE FC – 520301 U.S. MUNICIPALE MARLY (Représenté) – 520614 ESP.A. PROUVY (Représenté) – 520741 O. MAROILLES (Représenté) – 520797 U.S. BOUSIES FOREST (Représenté) – 521012 IRIS C. LA SENTINELLE – 521437 A.S. CUINCY (Représenté) – 521476 A.S. BOURLON (Représenté) – 521811 AM.S. THIVENCELLE (Représenté) – 522132 J.S. AVESNELLES (Représenté) – 522135 U.S. ENGLEFONTAINE (Représenté) – 522198 U.S. CARTIGNIES (Représenté) – 522411 U.S. FONTAINE NOTRE DAME (Représenté) – 522633 U.S. RAIMBEAUCOURT (Représenté) – 522906 U.S. GLAGEON (Représenté) – 523373 A.S. ARTRES (Représenté) – 523377 A.S. OBIES (Représenté) – 523494 U.S. BETHENCOURT (Représenté) – 523586 A.S. LONGUEVILLE (Représenté) – 523830 ENT.S. DE CAUDRY – 523966 U.S. MUNICIPALE BEUVRAGES (Représenté) – 523967 BUGNICOURT ET.C. (Représenté) – 524394 J.S. D'HAVELUY – 524496 O. RAISMES (Représenté) – 524606 U.S. BERTRY CLARY (Représenté) – 524832 S.C. ST REMY DU NORD (Représenté) – 525022 O. MARESCHE (Représenté) – 525693 U.S. FRAIS MARAIS (Représenté) – 525694 F.C. NEUVILLE ST REMY (Représenté) – 525881 A.S. NEUVILLY (Représenté) – 526210 F.C. PECQUENCOURT (Représenté) –

526216 A.S. BELLIGNIES (Représenté) – 526475 DOUAI LAMBRES CHEMINOTS A. S. – 526476 ENT.S. BOUVIGNIES (Représenté) – 526822 ENT.S. LAMBRES LEZ DOUAI – 527667 AM.S. CHATEAU L'ABBAYE (Représenté) – 527896 ST OLLAIS O – 528383 F.C. MASNY (Représenté) – 530506 A.C. RECR.SP. PORTUGAISE CAMBRAI – 531651 F.C. MARPENT (Représenté) – 531653 ST. RAISMOIS 72 (Représenté) – 534168 U.S.CORPO.LAIQ. LEWARDE (Représenté) – 534371 U.S.ART. CHEMINOTS SOMAIN – 535149 F.C. EPINETTE MAUBEUGE (Représenté) – 535469 F.C. SOLESMES (Représenté) – 537008 A.S. LES ECUREUILS METZ EN COUTU (Représenté) – 537538 F.C. LEVAL (Représenté) – 538338 U.S. HAULCHIN (Représenté) – 538704 HAYNECOURT-EPINOY ENT.S. – 539165 SP.C. DE VICQ – 539380 F.C. ESTREES (Représenté) – 540051 U.S. DE BRILLON (Représenté) – 540707 FLINOIS FC – 546350 F.C. AVESNES S/HELPE 96 – 546559 AM.F.C. FERRIERE LA PETITE (Représenté) – 546768 A.S. DOUZIES F. (Représenté) – 546927 A.J. ALCYAQUOISE (Représenté) – 547689 ENT. S. PAILLENCOURT ESTRUN (Représenté) – 548311 OM. SERANVILLERS FORENVILLE (Représenté) – 548323 A.S. RAISMES VICOIGNE – 548408 VIEUX CONDE F. (Représenté) – 548841 F.C. PROVILLOIS – 548932 F.C. IWUY (Représenté) – 548990 ST AMAND F.C. – 549452 ENT.S. HELESMOISE – 549578 F.C. LECELLES ROSULT (Représenté) – 549607 A.S. THUN L EVEQUE ESWARS (Représenté) – 549696 DOUCHY F.C. – 549948 F.C. DE JENLAIN (Représenté) – 550629 U.F. ANHIERSOIS (Représenté) – 551168 U. S. ELINCOURT (Représenté) – 551609 CAMBRAI F. C. ST ROCH (Représenté) – 551656 O. MAUBEUGE (Représenté) – 551673 CAMBRAI FUTSAL – 552304 U. S. DE ROUSIES (Représenté) – 552526 ROOST WARENDIN F.C. (Représenté) – 552689 A. S. LESDAIN (Représenté) – 552825 MARQUION ES DE L'AGACHE – 552891 U. S. DE LA BRIQUETTE (Représenté) – 553192 A. F. RIEULAY – 553416 U. S. AUBIGNY AU BAC (Représenté) – 553506 O. DES MEMBRES CAMBRAI AMERIQUE – 553619 AM. S. ECOLE DE FOOTBALL AUBERCHICOURT (Représenté) – 554085 OLYMPIQUE FUTSAL HAUTMONT (Représenté) – 554186 U. S. ERRE HORNAING (Représenté) – 554314 ARLEUX FECHAIN OLYMPIQUE SENSEEN – 563606 U. S. LOFFRE ERCHIN (Représenté) – 563861 DOUAI SOCCER FUTSAL (Représenté) – 563983 MAUBEUGE F.C. CONSTRUCTION AUTOMOBILE (Représenté) – 581056 HELESMES FUTSAL – 581142 MARETZ FOOTBALL CLUB – 581192 BEAUFORT LIMONT FONTAINE U. S. (Représenté) – 581707 FRAIS MARAIS SOCCER (Représenté) – 581855 ENT. FEIGNIES AULNOYE FOOTBALL CLUB – 582048 FUTSAL LOISIR DU HAINAUT (Représenté) – 590132 FRESSAIN F. C. (Représenté) – 590243 THIANT RACING CLUB (Représenté) – 590318 A. FUTSAL PETITE FORET (Représenté) – 602446 ST AMAND AS OUTINORD ET SES FOURNISSEURS (Représenté) – 737277 ET. FEMININE CRESPIEN (Représenté) – 751103 DOUAISIS FOOT FEMININ – 841705 A.S. BRUAYSIIENNE DE FOOT LOISIRS (Représenté) – 848565 BRUAY F. SALLE (Représenté) – 849410 A. OFFICE ML DES SPORTS ANICHE (Représenté) – 852191 FUTSAL TEAM ROUSIES (Représenté) – 852217 BEUVRAGES FUTSAL – 852828 FUTSAL MAUBEUGEOIS – 853341 LIEU ST AMAND F. VETERANS LES SANGLIERS (Représenté).

DISTRICT FLANDRE

500054 LOSC LILLE METROPOLE – 500056 U. S. LITTORAL DUNKERQUE – 500112 U.S. RONCHIN – 500265 S.C. BOURBOURG (Représenté) – 500276 U. HALLUINOISE – 500305 J.A. ARMENTIERES – 500383 U.S.F. PERENCHIES – 500415 E.S. MOUVALLOISE – 500426 U.S. LESQUIN – 500866 O. MARCQUOIS – 500873 U.S.MUNICIPALE MERVILLE (Représenté) – 500896 AVT G. THUMERIES – 500899 ENT.S. WASQUEHAL – 500913 F.C. LA MADELEINE (Représenté) – 500930 F.C. ANNOEULLIN – 500934 F.C. SECLIN – 500938 U.S. ASCQ – 500953 U.S. WATTRELOSIENNE – 500957 S.C. HAZEBROUCKOIS – 500979 AS SALOME - 500980 ET.S. RONCQ – 500981 A.O. SAINGHIN EN WEPPE – 500982 LEERS OS FOOTBALL – 500991 AM.C.S. COMINES – 500992 U.S. PROVIN – 501038 F.C. SANTES – 501044 F.C. DUNKERQUE MALO PLAGE – 501068 U.S. WERVICQUOISE (Représenté) – 501127 U.S. HOUPLIN (Représenté) – 501147 U.S. COMMUNALE CHEMINOT ST POL (Représenté) – 501150 BAC SP. SAILLY S/LA LYS (Représenté) – 501158 ST. ENNEVELIN (Représenté) – 501214 U.S. LEFFRINCKOUCKE (Représenté) – 501219 LYS LEZ LANNOY STELLA – 501221 U.S. GRAVELINOISE –

501245 F. C. VIEUX BERQUIN (Représenté) – 501298 C.S. LA GORGUE – 501300 LILLE OM.S. FIVES – 501330 CTRE S. BOUSBECQUE (Représenté) – 501360 A.S. BAISIEUX PATRO (Représenté) – 502597 A.S. USINES DUNK. GPE USIN.SACIL (Représenté) – 509707 C.S. ERQUINGHEM LYS (Représenté) – 512174 LILLE E.S. LOUVIERE PELLEVOISIN (Représenté) – 512540 F.C. DE MONS EN BAROEUL – 512889 A.S. CHEMINOTS HAZEBROUCK (Représenté) – 514868 U.S. DE FRETIN (Représenté) – 515235 ST. LEZENNOIS – 515776 C. GYMASTIQUE HAUBOURDINOIS (Représenté) – 516151 IRIS C. DE LAMBERSART – 516345 CAPREAU S. WASQUEHAL – 516793 A.S. HELLEMES – 517292 E.C. HOUPLINOIS (Représenté) – 518005 S.C. BAILLEULOIS – 518986 A.S. WILLEMS (Représenté) – 519824 A.S. BERSEE (Représenté) – 520251 O. GRANDE SYNTHÉ – 520504 F.C. WATTIGNIES (Représenté) – 521101 F.C. LOON PLAGÉ – 521575 F.C. SAINGHINOIS (Représenté) – 521622 C.S. GONDECOURTOIS – 521806 S. MUNICIPAL PETITE SYNTHÉ (Représenté) – 521808 U. S. CAPPELLE FOOTBALL (Représenté) – 522921 S.C. GRAND FORT PHILIPPE – 523532 ENT.S. FRELINGHINOISE (Représenté) – 523555 A.J.L. DE CAESTRE (Représenté) – 524160 A. ST J.BAPTISTE ROUBAIX (Représenté) – 524395 FERRAIN A. NEUVILLOISE 96 – 524688 F.C. FORESTOIS (Représenté) – 525028 U.S. DE TETEGHEM (Représenté) – 525347 A.S. ST JOSEPH HAZEBROUCK (Représenté) – 525674 ENT.S. DE GENECH (Représenté) – 525877 S.ENT. ALLENES (Représenté) – 526515 F.C. DE SAILLY (Représenté) – 526821 A.C. MONS EN BAROEUL – 527215 F.C. EMMERIN – 527364 U.S. ATTICHES – 527663 ENT. STEENBECQUE MORBECQUE (Représenté) – 527670 F.C. STEENE (Représenté) – 527898 A.F.SP. REUNIS LOMME DELIVRANCE (Représenté) – 527965 A.S. PONT DE NIEPPE (Représenté) – 528194 O. HEMOIS – 528387 A.S. RADINGHEM (Représenté) – 528664 U.S. ARNEKE – 529127 NOORDPEENE ZUYTPEENE A.S. (Représenté) – 529351 F.C. CRAYWICK (Représenté) – 529425 A.S.C. HOYMILLE (Représenté) – 530151 TOURCOING J.S. FRANCO ALGERIENNE (Représenté) – 530152 A.AM.J. UXEM (Représenté) – 530396 F.C. LE DOULIEU (Représenté) – 530994 COVILHA S.C. ROUBAIX (Représenté) – 531505 U.S. ARMBOUTS CAPPEL (Représenté) – 531858 AM.C. HALLUIN (Représenté) – 533201 R.C. SPYCKER (Représenté) – 533301 U.S. WARHEM (Représenté) – 533306 A.F. TOUFFLERS (Représenté) – 533310 GRANDE SYNTHÉ A. MULTICULTURELLE D'ANIM. LOISI (Représenté) – 534171 ET.S. D'ENNEQUIN – 534172 F.C. ROSENDAEL (Représenté) – 535154 BAVINCHOVE-CASSEL U. S. (Représenté) – 536150 A.S. DU VIEUX LILLE (Représenté) – 536159 U.S. LILLE-MOULINS CARREL – 537018 F.C. BIERNOIS – 537390 OM.S. MUNICIPAL SEQUEDIN – 538011 F.C. WAHAGNIES – 538093 J.S. LILLE WAZEMMES – 540610 PREMESQUE F.C. – 540645 TOURCOING UNION SPORT FOOTBALL – 540863 ROUBAIX ST.C.O. 59 – 541736 C.OM. DE QUAEDYPRE (Représenté) – 541800 LEDERZEELE U.S. (Représenté) – 541830 WATTRELOS F.C. (Représenté) – 544098 U. J. S. DES CHEMINOT DE TOURCOING (Représenté) – 544171 F.A. BLANC SEAU (Représenté) – 545498 OM.ML. LOMMOIS F. – 545557 TRESSIN F.L. (Représenté) – 546387 LOMME U.SP.C. – 546499 ET.AM.C.CYSOING WANNEHAIN BOURGH (Représenté) – 546929 A.S. EECKOISE (Représenté) – 547688 ENT.S. DES WEPPE (Représenté) – 548117 ENT. MERRIS F.C. (Représenté) – 548188 A.S. DES DOCKERS DUNKERQUOIS (Représenté) – 550031 A.S. ALBECK GRANDE SYNTHÉ – 550189 U. S. PORTUGAISE ROUBAIX TOURCOING – 550952 PERENCHIES F. PORTUGAIS (Représenté) – 551774 U. S. DES BROUCKS (Représenté) – 552189 VILLENEUVE D'ASCQ METROPOLE – 552599 KILLEM F. C. (Représenté) – 552602 AM. COLBERT TOURCOING (Représenté) – 553016 F.C. LA MONSOISE (Représenté) – 554197 BONDUES FOOTBALL CLUB – 563663 CROIX FOOTBALL IRIS CLUB – 564008 TOURCOING AMICALE VICTOR DURUY (Représenté) – 580505 ILLIES AUBERS ETOILE S. C. – 580885 ESPACE SPORT INTEGRATION TOURCOING (Représenté) – 580993 LOOS FUTSAL (Représenté) – 581140 GRANDE SYNTHÉ FUTSAL (Représenté) – 581363 COUDEKERQUE U. S. F. (Représenté) – 581417 OLYMPIQUE CLUB ROUBAISIE (Représenté) – 582122 PONT ROMMEL FOOTBALL HAZEBROUCKOIS (Représenté) – 590565 GONDECOURT FUTSALL FIRME (Représenté) – 614239 C.S.L. GENDARMERIE VILLENEUVE – 615056 LILLE A. CONSEIL GAL ET DE LA PREFECTURE – 651170 GAZELEC NORD PAS DE CALAIS – 663970 LOOS OXYA F. C. (Représenté) – 780889 VILLENEUVE D'ASCQ FOOTBALL FEMININ – 846665 LILLE COKER C. (Représenté) – 847654 CTE ACT.SOC.PERSO.COM.URB.

LILLE (Représenté) – 853405 A. S. DECATHLON (Représenté) – 881005 AM. TOURQUENNOISE POLICE MUNICIPALE (Représenté) .

DISTRICT DE L' AISNE

500143 U.S. LAON – 500164 O. ST QUENTIN – 500239 U.S. CHAUNY – 500336 SOISSONS F.C. – 500482 R.C. BOHAIN – 500497 U.S. VERVINS – 500502 U.S. GUISE – 502592 MARLE S. (Représenté) – 502625 STE A.S. MOY DE L' AISNE – 502632 U.S. SISSONNE – 502633 U.S. ORIGNY THENELLES (Représenté) – 502713 C.S. VILLENEUVE ST GERMAIN (Représenté) – 502719 ET.S. MONTCORNET – 502744 U.S. VENIZEL (Représenté) – 502762 U.S. COUCY LES EPPES (Représenté) – 502920 AM.S.C. ST MICHEL (Représenté) – 502951 U.EDUC.S. VERMAND – 509732 AV.S. CUISY EN ALMONT (Représenté) – 511487 U.S. BRUYERES MONTBERAULT – 513326 NOUVELLE ENT.S. BOUE ETREUX (Représenté) – 515194 A.S. BEAUREVOIR (Représenté) – 517130 U.S. SEBONCOURT – 517131 ASPPT LAON (Représenté) – 517834 LE NOUVION A.C. (Représenté) – 518831 U.S. ETREAUPONT (Représenté) – 519184 BRANCOURT LE GRAND – 519761 S.C. ORIGNY EN THIERACHE (Représenté) – 519882 LA FRATERNELLE CHEMINOTS LAON (Représenté) – 520801 U.S. AULNOIS SS/LAON (Représenté) – 521201 LA CONCORDE DE BUCY L/PIERREPONT (Représenté) – 522750 ENT.S. SEQUEHART FONSOMME LEVERG – 522896 A.S. BRENY OULCHY (Représenté) – 523620 F.C. VIERZY – 523877 C.S.OM. ATHIES SS/LAON (Représenté) – 524025 F.F.C. CHERY L/POUILLY (Représenté) – 527346 F.C. ETREILLERS (Représenté) – 527510 SEPTMONTS O.C. (Représenté) – 527773 FOY.J.EDUC.POP. COINCY (Représenté) – 527916 ST. PORTUGAIS ST QUENTIN – 527975 U.S. BRISSY HAMEGICOURT (Représenté) – 528071 F.C. TRAVECY (Représenté) – 528614 A.S. MARTIGNY (Représenté) – 529835 F.C. BILLY S/AISNE (Représenté) – 530301 F.C. LESDINS (Représenté) – 530303 A.S. BARENTON BUGNY (Représenté) – 530470 A.S. ANIMATION PRESLES (Représenté) – 531128 A.S. PERNANT (Représenté) – 531359 F.C. COURMELLES (Représenté) – 531360 F.C. VOULPAIX (Représenté) – 531513 A.L.J. NECREUX SINCENY (Représenté) – 531922 A.S. BRUNEHAMEL (Représenté) – 533353 A.S. PAVANT (Représenté) – 533707 F.C. BUCY LE LONG (Représenté) – 533916 F.C. VENDEUIL (Représenté) – 535227 F.C. ABBECOURT (Représenté) – 538131 F.C. FRANCILLY SELENCY (Représenté) – 540867 E. ITANCOURT NEUVILLE – 540889 U.S. CORBENY (Représenté) – 542530 U.S. DE RIBEMONT MEZIERES F.C. (Représenté) – 544041 C.A. SAINT SIMON (Représenté) – 544177 VAUX ANDIGNY F.C. – 544534 FOOTBALL CLUB LEHAUCOURT (Représenté) – 545611 A.S. AV. DE MONT NOTRE DAME – 545711 INTER C.S. DU CRECOIS – 545712 F.C. DE FRIERES FAILLOUEL (Représenté) – 546219 SP.C. FONTAINE NOTRE DAME (Représenté) – 548138 F.C. ESSIGNY LE GRAND (Représenté) – 548176 ESP. ST QUENTIN (Représenté) – 548252 S. C. FLAVY LE MARTEL – 548253 U.S. BUIRE HIRSON THIERACHE – 549010 F.C. ALAINCOURT – 549372 FERTE CHEVRESIS F.C. (Représenté) – 549893 U. S. CREPY VIVAISE – 549894 FC 3 CHATEAUX (Représenté) – 550092 U.S. PREMONTRE ST GOBAIN – 550656 A. S. AUDIGNY (Représenté) – 550884 F.C. VILLERS COTTERETS – 551396 B.C.V. FOOTBALL CLUB (Représenté) – 551947 U.S. LESQUIELLES ST GERMAIN (Représenté) – 551983 A.S. COUVRON (Représenté) – 552668 ENT.S. BOURG ET COMIN - BEAURIEUX (Représenté) – 552669 ABC ARSENAL – 553773 BUCY VENIZEL AVENIR (Représenté) – 553838 A. CANTONALE SPORTIVE FOOT VIC (Représenté) – 554183 F. C. FONSOMME – 554294 INTERNATIONALE SOISSONNAISE – 563644 TERGNIER FOOTBALL CLUB – 563695 ENTENTE CROUY CUFFIES FOOTBALL (Représenté) – 580475 A. F. C. HOLNON FAYET (Représenté) – 581164 CHATEAU THIERRY ETAMPES F. C. – 581239 ATHLETIC CLUB GRICOURT (Représenté) – 581691 UNION SUD AISNE F. C. (Représenté) – 581692 F.C. GAUCHY GRUGIES ST QUENTIN – 590176 FONTENOY.AMBLENY.RESSONS F.C. (Représenté) – 590583 F. C. MONCELIEN (Représenté) – 604041 HOSPITALIERS PREMONTRE (Représenté) – 880697 ST QUENTIN BIETTE CRITERIUM DU DIMANCHE MATIN (Représenté).

DISTRICT DE L' OISE

500108 A.S. BEAUVAIS OISE – 500174 U.S. MUNICIPALE SENLIS – 500256 U.S. BRETEUIL – 500260 U.S. DE CHANTILLY – 500314 AM.S. ST SAUVEUR – 500504 U.S. ESTREES ST DENIS – 502582 U.S. GOUVIEUX (Représenté) – 502595 U.S. PONT STE MAXENCE – 502616 SP.C. COMMUNAL SERIFONTAINE – 502646 S.C. ST JUST EN CHAUSSEE – 502648 S.C. LAMOTTE BREUIL (Représenté) – 502657 AM.S. SILLY LE LONG (Représenté) – 502666 U.S. FROISSY (Représenté) – 502674 U.S. RIBECOURT (Représenté) – 502684 A.S. NOAILLES-CAUVIGNY – 502693 U.S. BRESLOISE (Représenté) – 502718 U.S. CIRES LES MELLO – 502745 R.C. CLERMONTOIS – 502750 U.S. LASSIGNY – 502771 U.S. MARGNY LES COMPIEGNE – 502786 U.S. ATTICHY (Représenté) – 502794 C.S. CHAUMONT EN VEXIN – 503006 GRANDVILLIERS A.C. – 507028 U.S. ETOUY – 507690 ST. RESSONS S/MATZ (Représenté) – 509039 S.C. SONGEONS (Représenté) – 510628 U.S. CHOISY AU BAC – 511311 C.O. BEAUVAIS (Représenté) – 513090 A.S. VERNEUIL EN HALATTE (Représenté) – 513845 AM.J. LABOISSIERE EN THELLE – 513846 A.S. ALLONNE – 514702 U.S. LIEUVILLERS (Représenté) – 515529 J.S. MOLIENS (Représenté) – 517114 ASPPT BEAUVAIS (Représenté) – 517359 F.C. TILLE – 517360 AM.S. ONS EN BRAY (Représenté) – 517480 U.S. ENT. ST LEU D'ESSERENT – 517836 ET.S. REMY (Représenté) – 518149 U.S. NOGENT – 518304 U.S.R. SAINT CREPIN IBOUVILLERS (Représenté) – 518989 U.S. ST GERMER DE FLY (Représenté) – 519461 U.S. MARSEILLE EN BEAUVAISIS (Représenté) – 522357 A.S. BREUIL LE VERT (Représenté) – 522751 J.S. BULLES (Représenté) – 522980 A.S. PLAILLY (Représenté) – 523267 A.S. NOYERS ST MARTIN (Représenté) – 524419 AM.S. TRACY LE MONT (Représenté) – 525199 A.S. ST REMY EN L'EAU (Représenté) – 525200 F.C. FONTAINETTES ST AUBIN (Représenté) – 525656 A.S. MONTMACQ – 525945 F.C. LONGUEIL ANNEL – 526092 J.S. THIEUX (Représenté) – 527101 U.S. BALAGNY ST EPIN – 527104 F.C. LE MEUX (Représenté) – 527107 F.C. CAUFFRY (Représenté) – 528228 AM.S. MONTCHEVREUIL (Représenté) – 528616 U.S. PAILLART – 528618 U.S. ST MAXIMIN – 529230 AV.S. ERQUINVILLERS (Représenté) – 530673 F.C. NOINTEL (Représenté) – 531124 U.S. PLESSIS BRION (Représenté) – 532151 F.C. CLAIROIX (Représenté) – 532395 A.S. LA CHAPELLE ST PIERRE – 533021 GOINCOURT S.L. – 533546 ENT.S. DE COMPIEGNE (Représenté) – 534544 A.S. ELINCOURT (Représenté) – 535218 R.C. BLARGIES – 535744 C.S. HAUDIVILLERS (Représenté) – 536772 F.C. CHAMBLY THELLE – 537872 A.S. ROSOY – 540426 A. S. FEUQUIERES FOOTBALL – 540427 A.S. LA NEUVILLE S/OUDEUIL – 540527 F.C. DE BETHISY – 541404 ENT.S. VALOIS MULTIEN – 542461 FOOTBALL CLUB SALENCY – 542781 A.F.C. COMPIEGNE – 544004 F.C. NEUILLY CAMBRONNE – 547091 STANDARD F. C. DE MONTATAIRE – 549469 U.S. ANDEVILLE – 550066 F.C. RURAVILLE – 550406 F. C. ESCHESE FOSSEUSE (Représenté) – 550413 S. C. LES MARETTES (Représenté) – 550521 ATHLETIC FUTSAL CLUB SENLIS – 550804 F. C. CONCHY BOULOGNE – 551181 A.C.L.E.S. FUTSAL ST JUSTOIS (Représenté) – 552325 FOOTBALL CLUB DE LONGUEIL SAINTE MARIE (Représenté) – 552382 A. S. CHEMINOTS DE CREIL NOGENT (Représenté) – 580461 BEAUVAIS UNITED COMMUNEAUX (Représenté) – 580624 F. C. LA NEUVILLE ROY – 581217 VILLERS F. C. (Représenté) – 581380 AMICALE DE FLEURY - TRIE CHATEAU – 581716 JEUNESSE SPORTIVE AGGLO COMPIEGNE LA CROIX ST OUEN - 581848 A. S. FUTSAL GOUVIEUX – 582100 AMICALE PERSONNEL PENITENCIAIRE DE L'OISE BEAUVAIS (Représenté) – 590146 ET. S. ORMOY DUVY (Représenté) – 590196 U. S. CHEVRIERES GRANDFRESNOY – 590358 U. S. ROYE NOYON COEUR DE PICARDIE – 590670 ET. S. C. DE WAVIGNIES (Représenté) – 611175 PSM COMMUNAUX PONT STE MAXENCE.

DISTRICT DE LA SOMME

500240 AMIENS SP.C. PICARDIE – 500253 S.C. ABBEVILLE COTE PICARDE – 500299 R.C. DOULLENS – 500317 O. AMIENS – 500318 U.S. CORBIE – 500341 ENT.C.A.F.C. PERONNE – 500345 R.C. AMIENS – 500379 CONTY LOEUILLY SP.C. – 500524 C.S. AMIENS MONTIERES ETOUVIE – 500526 MONTDIDIER A.C. – 500862 U.S. HAM – 500872 STE EDUC.PHYS. BLANGY BOUTTENCOU – 500876 S.C. MOREUIL – 500878 MERS A.C. (Représenté) – 500887 E.S. CHEMINOTS LONGUEAU – 500889 O. ST OUEN – 500915 AM.S. AULTOISE (Représenté) – 500922 S.C. FLIXECOURT (Représenté) – 500925 U.S. FRIVILLE

ESCARBOTIN – 500937 HALLENCOURT A.C. (Représenté) – 500949 AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES – 501008 A.S. VILLERS BRETONNEUX – 501016 U.S. ABBEVILLE (Représenté) – 501045 U.S. C. DE MOISLAINS F. (Représenté) – 501063 U.S. DAOURS VECQUEMONT BUSS.AUBI – 501071 U.S. OUVRIERE ALBERT (Représenté) – 501072 F.C. DOMPIERRE BECQUINCOURT – 501076 U.S. CAMON – 501078 C.O. ALBERT S. – 501085 F.C. SALEUX – 501188 U.S. ROSIERES (Représenté) – 501220 F.C. LA CENTULOISE – 501304 U.S. MARCELCAVE – 501318 U.S. BETHENCOURT S/MER – 502023 C.O. WOIGNARUE (Représenté) – 508456 F.C. OISEMONT (Représenté) – 510562 U.S. MOYENNEVILLE (Représenté) – 511385 ENT.S. CAGNY – 511588 J.S. MIANNAY LAMBERCOURT – 512397 A.S. GAMACHES – 512624 J.S. CAMBRON – 514191 S.C. BERNAVILLE PROUVILLE – 515009 U.S. NEUILLY L'HOPITAL (Représenté) – 516537 A.S. HUPPY – 518067 U.S. VOYENNES – 518118 ENT.S. STE EMILIE EPEHY LE RONSS – 518145 ENT.S. HARONDEL – 518314 J.S. QUEVAUVILLERS – 519183 A.S. MAISNIERES – 519588 F.C. ARVILLERS – 519694 F.C. MAREUIL CAUBERT (Représenté) – 519738 J.S. BOURSEVILLE (Représenté) – 520252 ET.S. LICOURT (Représenté) – 520798 U.S. FLESSELLES (Représenté) – 521014 A.S. QUESNOY LE MONTANT (Représenté) – 521361 C.S. CRECY EN PONTHEIU (Représenté) – 524022 A.S. INTERCOMMUNALE BOUTTENCOURT – 524241 F.C. BLANGY TRONVILLE – 524732 U.S.C. PORTUGAIS ST OUEN (Représenté) – 525940 U.S. SAILLY SAILLISEL – 525943 R.C. SALOUEL – 527112 A.S. CITERNES (Représenté) – 527771 A.S. QUERRIEU – 528073 F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS – 529600 F.C. BREILLY (Représenté) – 529846 A.S. MAUREPAS (Représenté) – 530316 U.S. HANGEST EN SANTERRE (Représenté) – 530320 A.S. MUNICIPALE RIVERY (Représenté) – 530323 A.C. AMIENS – 531117 A.S. VISMES AU VAL (Représenté) – 531118 A.S.L. SAVEUSE (Représenté) – 531565 U.S. MARCHELEPOT (Représenté) – 531914 ABBEVILLE A.S. MENCHECOURT THUISON LA BOUVAQUE (Représenté) – 531915 FOY.RUR. MILLENCOURT EN PONTHEIU (Représenté) – 533027 A.S. DOMART S/LA LUCE – 533352 F.C. MEAULTE – 533729 RUMIGNY F.C. – 534402 ESP.S. PIGEONNIER AMIENS – 535349 F.C. ESTREES MONS (Représenté) – 535351 F.C. GROUCHES LUCHUEL – 536968 A.S. RETHONVILLERS BIARRE MARCHE – 536973 U.S. ALLONVILLE (Représenté) – 537870 A.S. YVRENCH YVRENCHUEUX – 539215 A. CARDONNETTE F. – 540094 F.C. D'ALLAINES – 541579 U.S. CARTIGNY-BUIRE (Représenté) – 544261 O. LE HAMEL (Représenté) – 544263 SP.C. DES TEMPLIERS – 544889 O. DE MONCHY-LAGACHE (Représenté) – 546388 MERICOURT L'ABBE U.S. – 546389 ENT.S. SAINS ST-FUSCIEN (Représenté) – 546971 BOURDON ASC – 546973 A.S. ST SAUVEUR (Représenté) – 547776 A.J. D'ARGOEUVES (Représenté) – 548306 F.C. CERISY BULEUX RAMBURELLES (Représenté) – 548464 F. DREUILLOIS – 549631 A.S. 2 A (Représenté) – 549824 ASSOCIATION SPORTIVE LONG – 550290 U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE (Représenté) – 550546 A. S. FOOTBALL HOMBLEUX – 552089 A.S. DU PAYS NESLOIS – 552090 F.C. LIMEUX HUCHENNEVILLE (Représenté) – 552113 AMIENS F.C. (Représenté) – 552512 DAVENESCOURT AS – 552643 AMIENS RIF – 553694 F.C. PLESSIER – 554464 U. S. CAIX LE QUESNEL – 563553 FOOTBALL CLUB DE VIGNACOURT (Représenté) – 563760 F. C. NOYELLES SUR MER – 563785 F. C. AILLY SUR SOMME SAMARA – 581182 WOINCOURT DARGNIES AV. S. (Représenté) – 581404 C. S. A. DU CENTRE EPIDE DE DOULLENS (Représenté) – 581499 F. C. PONT DE METZ – 581679 F. C. AILLY VAUCHELLES – 581857 ROYE - DAMERY ENT. S. – 581894 F. C. VAL DE NIEVRE (Représenté) – 582046 LA NEW TEAM FUTSAL – 590117 A. LONGPRE LONG CONDE (Représenté) – 590279 U. S. ESMERY HALLON (Représenté) – 590562 HEUDICOURT A. S. – 614214 A.S. VALEO F. – 615238 STE IMMOBILIERE PICARDE F.C. – 615832 F.C. UNITHER – 863543 ALBERT ASSOCIATION LUSITANIENNE FRANCAISE (Représenté).

Accueil par M. Bruno Brongniart Président

M. Brongniart accueille les dirigeants de clubs présents en leur souhaitant la bienvenue à Megacité à Amiens pour cette assemblée générale ordinaire de la Ligue de Football des Hauts de France et souligne le changement de dimension territoriale avec la fusion des deux anciennes Ligues. Le Président salue les personnalités qui ont répondu présent à l'invitation de la Ligue : M. Alain Gest Président de Amiens Métropole, M. Jean Yves Bourgois Conseiller Régional des Hauts de France, M. Hubert De Jenlis Premier Vice-Président du Conseil Départemental de la Somme et pour le Football M. Fernand Duchaussoy Président d'Honneur de notre Ligue et ancien Président de la FFF. Lors de cette assemblée sera présenté l'avancement des travaux de fusion et la mise en œuvre du rapprochement entre les deux ex-ligues.

Le Président demande à l'assemblée d'observer un moment de recueillement à la mémoire de celles et ceux de la famille du football qui sont décédés depuis la dernière assemblée.

Le Président rappelle que la fusion a été imposée par la Loi et par le Ministère et la FFF. Ce travail d'harmonisation, de rapprochement, de fusion est fait objectivement et que les « dommages collatéraux » sont et seront réduits autant que possible. En janvier lors de l'assemblée, le Président avait dit qu'il faudrait au moins le mandat pour harmoniser complètement et il demande donc d'être indulgent sur les imperfections qui pourront être constatées notamment pour la mise en place des nouveaux championnats. Il est surpris que la proposition faite aux deux clubs concernés d'avancer les barrages d'une semaine soit l'objet d'une attaque, une critique étalée sur une pleine page dans la presse régionale.

L'architecture des compétitions seniors et jeunes dans le respect des préconisations fédérales sera présentée lors de cette Assemblée.

Amiens fait l'actualité du moment avec l'élection d'un Amiénois à la Présidence de la République, en football également avec la tenue de l'Assemblée Fédérale la semaine prochaine dans ce même lieu. Avec les élus, les bénévoles et les salariés, la Ligue assure la logistique de ce rassemblement de toutes les Ligues de Métropole et d'Outre-Mer et les représentants des clubs professionnels pour leur assurer le meilleur accueil et avec la montée en Ligue 1 du Amiens S.C. un an après être monté de National en Ligue 2. Bravo à son Président Bernard Joannin et à son équipe.

Autre bonne nouvelle : le choix par la FIFA et la FFF de Valenciennes comme ville d'accueil de rencontres pour la Coupe d Monde 2019 Féminine : Félicitations pour toutes celles et tous ceux qui ont œuvré pour le succès de cette candidature

Le Président déclare l'Assemblée de la L.F.H.F. ouverte.

Intervention de M. Hubert de JENLIS Premier Vice-Président du Conseil Départemental de la Somme

M. De JENLIS souhaite la bienvenue aux participants, il rappelle que même si le Département n'a pas parmi ses compétences majeures le Sport, les clubs amateurs de football de la Somme sont aidés par la collectivité qu'il représente. Il remercie les dirigeants présents d'avoir choisi Amiens.

Intervention de M. Alain Gest Président de Amiens Métropole

M. Gest salue l'ensemble des élus et représentants de club présents et souhaite la bienvenue à tous ainsi qu'à celle et ceux qui participeront à l'Assemblée Fédérale la semaine prochaine.

Il rappelle que l'ancienne Ligue de Picardie est née en 1967 à Amiens et souligne que les dirigeants ont su, en Septembre 2016, bâtir un projet commun pour le Football des Hauts de France. Avec 1700 clubs et 230 000 licenciés les chantiers sont importants.

Le Président regrette néanmoins les arguties juridiques de la part d'un club que Amiens a su accueillir il y a trois ans.

Le futur de la Ligue c'est aussi le Centre d'accueil technique de la Ligue et il a immédiatement donné son accord pour l'implantation de cette structure sur le territoire de l'agglomération afin d'assurer une équité entre les deux anciennes régions. Amiens Métropole a acquis en mars 2016 les emprises foncières dont la propriété sera très prochainement cédée à la Ligue. La signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 permettra de réhabiliter le terrain synthétique attenant à la tribune permettant d'accueillir les nombreuses formations techniques ou administratives qui seront dispensées dans le centre. Les membres du Bureau d'Amiens Métropole ont validé le dossier ce jeudi et après son adoption en séance publique lors du Conseil d'Agglomération le 6 Juillet prochain nous pourrions signer les actes formalisant cette session.

M. Gest indique que l'Agglomération sera conduite à investir notamment dans la rénovation du stade d'Amiens mais aussi d'autres équipements comme la future piscine découverte.

Le Président d'Amiens Metropole remercie les participants de tout ce qu'ils font au quotidien pour le football

Intervention du Président de la Ligue

M. Bruno Brongniart fait un point d'avancement depuis le 21 Janvier 2017 sur les effets de la fusion qui est réalisée juridiquement depuis Septembre 2016. Nouvelle dimension géographique : la taille de la région est plus importante que la Belgique, nouvelle dimension en terme de licenciés 230 469 licenciés et troisième Ligue de France, Districts des Flandres issu de la fusion de deux Districts Flandre et Maritime Nord qui regroupe maintenant 55 671 licenciés, nouvelle identité et nouveau logo, nouveau budget d'environ 8, 5 millions d'euros.

Le 21 Janvier, les fondements de la candidature « Dans l'intérêt des clubs » étaient : réaliser la fusion entre les deux anciens territoires en optimisant le fonctionnement et en réduisant le nombre de commissions et le nombre de membres de commissions – 8 à 9 maximum avec un représentant de chaque territoire, réduction des frais de missions et de déplacements, réduction des frais postaux et téléphoniques avec adresses mail pour chacun des clubs de la L.F.H.F. Harmoniser le plus justement possible les engagements et les barèmes et équité sur le plan financier entre tous les clubs mais aussi sur les comportements et les dérives seront sanctionnées sévèrement. La valorisation des comportements exemplaires et la formation des dirigeants font également partie des engagements pris tout comme la centrale d'achats. La réécriture des Règlements Généraux sous la tutelle de Jacques Liénard et Bernard Colmant a nécessité de nombreuses réunions de travail (14) en quatre mois pour réaliser une synthèse qui est proposé ce jour à l'adoption de l'assemblée. Le Président demande un peu d'indulgence pour les quelques imperfections qui subsistent et souhaite qu'avant la prochaine saison ces modifications soient adoptées.

Pour les compétitions, nous avons souhaité que soient intégrées les recommandations Fédérales : 3 niveaux Seniors R 1 R2 et R3, pas plus de 10 % des effectifs clubs présents en Ligue soit 170 équipes pour 1700 clubs, et au moins deux niveaux d'écart entre équipes d'un même club. Il faudra sans doute le mandat pour mettre les choses en place.

Création d'un « secteur distinct » : les partenariats doivent se développer, la Mutuelle des Sportifs est notre principal partenaire, le Crédit Agricole banque de la FFF et de la Ligue en est un autre mais il faut appréhender les conséquences fiscales de ces recettes, de la meilleure façon possible.

Promo Foot, association « satellite » de la Ligue, présidée par Fernand Duchaussoy, qui réalise et commercialise le livre « Le Football et ses règles », les livrets et qcm consacrés à l'arbitrage, participe financièrement, avec les bénéfices réalisés, à des actions de promotion du football et de l'arbitrage et pourrait être à terme réintégrée au sein de la Ligue.

L'arbitrage sera renforcé et notamment la formation, l'encadrement, le recrutement et la fidélisation, avec la création d'un Département spécifique, aidé par la FFF dans son financement, sous la responsabilité d'un Directeur Régional assisté par les deux Conseillers Techniques Régionaux déjà en place mais aussi par deux Conseillers Techniques en arbitrage. Le choix du Directeur Régional s'est porté sur Stéphane Lannoy qui a cessé sa carrière dernièrement et prendra ses fonctions au 1^{er} Juillet.

Le projet du Centre Technique d'Amiens est porté par Fernand Duchaussoy et avance bien. Une assistance à maîtrise d'ouvrage aide la Ligue et le Conseil qui a choisi le format du Centre.

Approbation des P.V. des Assemblées Générales Ordinaires du 10 Septembre 2016 et du 21 Janvier 2017

Après vote, l'Assemblée adopte les P.V. des Assemblées des 10 Septembre 2016 et 21 Janvier 2017.

OUI : 92, 9 % NON : 7, 1 %

Election de la Délégation de la Ligue des Hauts de France aux Assemblées Fédérales suite à la fusion des Districts Flandre et Maritime Nord

M. Thierry Janas Directeur administratif expose à l'Assemblée les formalités statutaires qui ont conduit à procéder à l'élection des délégués des clubs de la Ligue aux assemblées 2016 / 2017, rappelle les noms des délégués élus le 21 Janvier et la nécessité de procéder à une régularisation afin d'acter la modification induite par la fusion du District Maritime Nord et du District Flandre et ce dans la perspective de l'Assemblée Fédérale du 24 Juin prochain.

Le Président du District Maritime Nord membre de la délégation élu le 21 Janvier ne peut plus faire partie à ce titre de la délégation puisque désormais Président Délégué du District des Flandres et Xavier Fleury élu en qualité de Président du District Flandre au sein de la Délégation est désormais Président du District des Flandres. Il convient donc de procéder à un nouveau vote de la délégation de la Ligue des Hauts de France

Après vote, l'Assemblée donne son accord pour la composition modifiée de la Délégation.

OUI : 93, 44 % NON : 6, 56 %

Budget Prévisionnel de la Ligue de Football des HAUTS de France 2017 / 2018

M Pascal Poidevin Trésorier Général de la Ligue salue le travail réalisé par JEAN Louis Gamelin Trésorier lors du mandat précédent et le remercie de l'avoir accompagné lors de sa prise de fonction.

Il a confié une situation confortable et appréciable. Il remercie également le Directeur Financier Steeve Mouque et son équipe qui mettent tout en œuvre pour harmoniser et mutualiser les compétences des services financiers dans cette période de fusion. Les 5 premiers mois du mandat ont consisté à poursuivre l'œuvre de Jean Louis mais aussi à préparer une harmonisation des cotisations, des frais d'engagements et des frais disciplinaires dans le respect d'un cadre budgétaire.

Cette proposition de budget a été préparée afin d'assurer une équité entre tous les clubs sur un plan financier mais aussi sur les comportements comme l'avait annoncé le Président lors de l'AG électorale de janvier 2017.

Le Trésorier intervient sur trois sujets majeurs :

Les Finances solidaires 2016 / 2017, la projection budgétaire 2017 / 2018, l'échéancier des trésoriers des clubs pour la saison à venir.

Le dispositif Finances solidaires a été mis en place par la Ligue Nord Pas de Calais avant la fusion et il est reconduit pour l'ensemble des clubs de la Ligue des Hauts de France ; Il est alimenté par les majorations des frais de changements de clubs et a pour objectif de limiter le nombre de mutations. Pour la saison 2016 / 2017 les fonds d'un montant de 300 000 euros seront distribués sous la forme d'un remboursement des droits d'engagement acquittés pour les équipes de jeunes masculines et féminines y compris le futsal et ayant terminé la saison et dans la limite de 18 euros par équipe, d'un remboursement des droits d'engagement en Coupe de France acquittés par les clubs éliminés au cours des deux premiers tours de la saison 2017 / 2018, d'un remboursement des frais d'inscription pour les nouveaux arbitres reçus à l'examen et ayant au moins dirigé 8 rencontres au cours de la saison 2016 / 2017 et d'une distribution de ballons dans chaque district pour les clubs en activité à la fin de la saison en cours. Les montants seront portés au crédit des comptes de chaque club la semaine prochaine.

Pour répondre à plusieurs présidents de clubs, les demandes particulières de changements de clubs ne peuvent être traitées informatiquement mais en revanche elles peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement exceptionnel adressé au Trésorier Général de la Ligue. Sont notamment concernés par ces situations, l'inactivité partielle d'un club ou les joueurs évoluant en championnat Futsal catégorie B.

Le Trésorier présente le tableau des produits et charges pour le prochain exercice qui devrait être la feuille de route financière de votre Ligue.

Les statuts prévoient que le budget prévisionnel doit être arrêté par le Conseil de Ligue avant le 30 Juin puis approuvé par l'assemblée au même titre que le bilan et le compte de résultat de l'année écoulée soit en Novembre prochain.

Plusieurs orientations ont été prises en compte pour l'établissement de la prévision budgétaire :

Le souhait de diminuer fortement les frais de commissions suite à la réduction du nombre de ces commissions, le positionnement du recrutement dans le domaine de l'arbitrage accompagné d'un financement à venir, l'extension du mode de versement des frais d'arbitrage à l'ensemble des clubs de Ligue, le remboursement se faisant sous forme de prélèvement automatique.

La gratuité, la saison prochaine, de la première licence afin de développer la pratique et l'arrivée de nouveaux joueurs et dirigeants. La licence sera gratuite pour la catégorie U 6 mais en raison de l'impossibilité de paramétrage, le club sera remboursé sur demande pour les autres catégories.

La prise en compte des frais d'engagement adopté le 30 Mars par le Conseil de Ligue pour une harmonisation au 1^{er} Juillet : les cotisations et frais ont été alignés sur les tarifs les plus bas des deux anciennes régions. La modification des tarifs a engendré une baisse des recettes avec un transfert sur les frais disciplinaires dont le nouveau barème se veut désormais progressif : 5 euros pour le premier carton jaune, 15 pour le second et 35 pour le troisième et suivants, l'exclusion étant fixée à 50 euros, ces barèmes ont été adoptés par le Conseil de Ligue et publiés sur le site.

Pour les Ressources la Ligue des Hauts de France disposera d'un budget de 8 712 000 euros, le poste « vente de licences » se montera à 3 200 500 euros légèrement en baisse afin de tenir compte de l'évolution du nombre de licenciés et de la gratuité de la nouvelle licence.

Baisse conséquente du poste Cotisations Engagements et un transfert vers le poste des frais disciplinaires.

Le poste subventions correspond aux sommes versées par la FFF, la DRJSCS, la Région et l'Etat : ce montant baisse légèrement pour tenir compte de la disparition des aides sur des dispositifs spécifiques ; les produits divers correspondent à différents produits financiers ; le montant des frais d'arbitrage a été actualisé afin de prendre en compte l'actualisation du mode de versement pour l'ensemble des clubs de Ligue.

Le montant total des ressources générées est de 8 712 000 euros soit une baisse de 236 700 euros

Ce montant sert à financer l'achat de licences et les frais d'assurance, les frais de fonctionnement sont en légère baisse et les frais de commissions prennent en compte la volonté d'une baisse de presque 350 000 euros. Les frais liés à la Formation et à la Préformation sont d'un même montant.

Les charges de personnel prennent en compte les mouvements de personnel mais également les augmentations prévues par la Convention collective. Les subventions des districts correspondent au retour de la Ligue vers les Districts mais aussi le reversement des contrats d'objectif versé par la LFA ainsi que les aides pour les emplois de CTD.

La vente de licences représente 37 % des ressources de la Ligue, les subventions 27 %, les cotisations 20 %, ces trois postes représentent 84 % des recettes de la LIGUE.

Le volet Partenariats est en cours de développement

Concernant les Charges les dépenses de Personnel représentent 28 %, les retours vers les Districts 23 %, l'achat des licences et les assurances 15 %, les frais de fonctionnement 14 %

Ce budget s'inscrit dans les objectifs de tous : répondre aux besoins du terrain et réussir la mise en œuvre de la Ligue des Hauts de France.

Concernant l'échéancier des trésoriers des clubs 4 relevés seront envoyés via les adresses mails sécurisées avec une alerte sur le site de la Ligue :

Le 1^{er} Juillet pour le 20 Juillet : acompte Licences 50 % acompte mutation 80 %

Le 1^{er} Octobre pour le 20 Octobre : solde des comptes arrêtés au 30 Septembre

Le 1^{er} Mars pour le 20 Mars : solde des comptes arrêtés au 28 Février

Le 1^{er} Juin pour le 20 Juin : solde de la saison écoulée

Cet échéancier a été mis en place afin de mieux répartir vos versements sur la saison et vous permettre de solder votre compte avant de débiter la saison suivante. Les services financiers sont à la disposition des clubs pour tout incident de paiement ou prise en compte de difficultés.

Le Trésorier est à la disposition des clubs pour les rencontrer et évoquer avec eux toute situation particulière

Question M. Hernu US PONT Football : y aura-t-il une augmentation des frais d'arbitrage pour les clubs Picards ?

Michel Gendre réponds qu'il y aura sans doute une augmentation dans la mesure où il n'était pas possible de baisser les indemnités des arbitres et donc qu'il conviendra de limiter les kilomètres.

M. Hernu signale que les clubs ont aussi un prévisionnel à préparer et qu'ils ont besoin d'avoir des éléments.

Michel Gendre indique que le Directeur Financier communiquera aux clubs les montants des prélèvements prévus.

Le président rappelle à l'Assemblée qu'il n'y aura pas de vote ce jour mais uniquement d'une présentation du Prévisionnel et une information des Trésoriers

Approbation du Règlement intérieur de la L.F.H.F.

Après vote, l'Assemblée adopte le Règlement Intérieur

OUI :84,81% NON : 15, 19%

Approbation du Règlement particulier de la L.F.H.F. et annexes

Après vote, l'Assemblée adopte le Règlement Particulier et ses annexes

OUI :82, 43 % NON : 17, 57%

Approbation du Règlement des compétitions de la L.F.H.F. 2018 / 2019

M. Bernard Colmant remercie les clubs qui, suite à la parution des textes sur le site, ont permis de modifier certains paragraphes ou certains points

Concernant les modifications qui interviennent dès le 1^{er} Juillet 2017 : la dénomination des niveaux

Le CFA 2 devient le N3 et sera géré par la Ligue des Hauts de France

La Division Honneur devient le niveau R1, la PH Picardie et la DHR Nord Pas de Calais deviennent R2, l'Interdistrict et la PH deviennent R3, la PHR Nord Pas de Calais devient R4

Ces championnats seront gérés par un seul centre de gestion à Villeneuve d'Ascq et les arrêtés, les dérogations de date et d'heure doivent parvenir au service Compétitions au siège.

Pour les Championnats 2018 / 2019 avez-vous des questions par rapport à ce qui est paru ?

Intervention de M. Leduc Président du club de Raismes:

Mon équipe première descend et va se retrouver en R3, mon équipe B qui termine 1^{ère} monte en R4 et donc la saison prochaine une équipe va disputer un championnat pour rien

M. Brongniart rappelle que l'on va passer de 208 équipes à 172

Intervention du Président de l'US Biache concernant l'article 12. 3 concernant les descentes et le « mini championnat » avec les cinq équipes classées avant

Le Président de la Ligue indique que les groupes ne sont pas de niveau sportif égal et que la méthode adoptée – en comparant avec les 5 équipes classées au-dessus de l'avant dernier- est plus pertinente qu'en nombre de points bruts.il s'agit d'une méthode fédérale de calcul.

Bernard Colmant précise qu'une autre modification applicable au 1^{er} Juillet concerne la cotation : match gagné à 3 points au lieu de 4, match nul 1 point au lieu de 2, match perdu 0 points au lieu de 1, match perdu par pénalité ou forfait – 1 au lieu de 0.

« Souhaitez-vous un vote global ou par règlement » ?

L'Assemblée choisit un vote par Championnat.

Approbation du règlement des Championnats seniors masculins

Après vote, OUI 63, 98 % NON 36, 02 % **Adopté**

Approbation du règlement des Championnats seniors féminins R1 F et R2 F

Intervention de M. Laruelle Douai Football Féminin : qui s'étonne de la montée d'un club Picard en R1 directement

Michel Gendre indique qu'actuellement il y a un appel d'un club et qu'il n'est donc pas possible de répondre à la question, par contre le règlement soumis au vote concerne 2018 / 2019 et non ce qui s'est passé jusqu'à présent.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'il ne s'agit pas ce jour de régler un cas particulier et invite le dirigeant à évoquer le cas soulevé à l'issue de l'assemblée

Après vote, OUI 73, 78 % NON 26, 22 % **Adopté**

Approbation du règlement des **Championnats U18, U 17, U16, U15, U14**

Bernard Colmant : pour quoi U 18 et pas U 19 ? afin de se calquer dans un an sur ce qui se fait au niveau Fédéral

Bruno Brongniart : dans le Nord Pas de Calais il subsistait des championnat U 19 mais pas en Picardie

Intervention Dirigeant de US Pont St Maxence : regrette d'apprendre la teneur des textes hier matin sur le site de la Ligue

Autre Intervention Dirigeant de US Pont St Maxence : A quel moment pourrions-nous intervenir pour la saison 2017 / 2018 ?

Bruno Brongniart précise qu'il est souhaitable d'approuver aujourd'hui ce qui sera effectif la saison 2018/ 2019 mais que la Ligue a besoin d'une saison transitoire car les championnats des deux anciennes ligues étaient très différents.

Intervention Dirigeant de Château Thierry : Dans le règlement U 14 il y a une faute Article 4 Point 6 : les 3 premiers de chaque groupe et non les 4 premiers et ensuite les équipes classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} place et non de la 5^{ème} à la 8^{ème} place

Intervention Dirigeant de US Vervins qui estime difficile de voter un règlement 2018 / 2019 alors que celui 2017 / 2018 n'est, selon lui pas clair.

Le Président de la Ligue reprecise qu'il faut absolument aujourd'hui travailler sur l'harmonisation des championnats et qu'il est impossible de la faire au jour le jour.

Après vote, OUI 73, 92 % NON 26 ,08 % **Adopté**

Approbation du Règlement des **Championnats Seniors Futsal**

Bernard Colmant informe l'Assemblée que la Commission régionale a souhaité qu'il n'y ait -pour le niveau R 1 - que 4 double licences et pas de limitation de double licences pour le niveau R 2

Après vote, OUI 85, 14% NON 14, 86 % **Adopté**

Approbation du règlement du **Championnat U 18 F à 11**

Intervention Dirigeant Gauchy Grugies St Quentin concernant l'article 1 qui évoque la participation des U 18F U 17F U 16 F mais que fait-on des U 15 ?

Le Secrétaire Général précise que le Médecin Fédéral National n'autorise pas la participation de U 15 F dans ce championnat car 4 années d'âge n'est pas raisonnable, sachant que les U 15 F peuvent

évoluer avec les U 14 G si elles le souhaitent. Si le nombre d'équipes le permet un championnat spécifique U 15 pourra être mis en place

Après vote OUI 83, 39 % NON 16, 61 % **Adopté**

Approbation du règlement du **Championnat U 18 F à 7**

Intervention Dirigeant AS. Beauvais Oise : Concernant les U 15, s'agit-il véritablement de dispositions qui s'imposent aux Ligues ? jusqu'à présent les U 15 pouvaient jouer en U 18 en Picardie et pour ce qui est de la mixité, il n'est pas certain que ce soit accepté au sein des familles à cet âge-là et il estime que c'est un mauvais coup porté au football Féminin dans l'ex Picardie.

Intervention de Jacques Liénard qui rappelle qu'il a été Médecin Fédéral National pendant 16 ans et que lorsqu'une décision est prise par le Médecin Fédéral National, ce dernier réunit d'abord la Commission Fédérale pour prendre la décision et il y a un consensus médical puis le Président de la FFF est informé. Par ailleurs il y a en l'espèce 4 années d'âge de différence ce qui est impossible : la morphologie et la psychologie entre 14 et 18 ans est prise en compte dans la décision de ne pas accepter cela. Enfin il y a 4 clubs en Picardie qui faisaient jouer en U 18 des U 15 et leur attention a été attirée en début de saison sur la situation irrégulière.

Après vote OUI 82, 96 % NON 17, 04 % **Adopté**

Approbation du règlement de la **Coupe de la Ligue Seniors Féminins**

Après vote OUI 89, 87 % NON 10, 13 % **Adopté**

Approbation du règlement du **Challenge U 15 Féminin à 8**

Après vote OUI 89, 71 % NON 10, 29 % **Adopté**

Approbation du règlement de la **Coupe de la Ligue Futsal**

Après vote OUI 91, 11 % NON 8,89 % **Adopté**

Approbation du règlement de la **Coupe Nationale Futsal Phase Régionale**

Après vote OUI 90, 31 % NON 9, 69 % **Adopté**

Approbation du Règlement de la **Coupe de France Phase Régionale**

Le Secrétaire Général précise que la fusion n'aura pas d'impact sur le nombre de qualifiés et qu'il y aura toujours un tirage à Amiens et un à Villeneuve d'Ascq. Le Tirage sera commun pour les 5 et 6 ème Tours

Après vote OUI 92, 85 % NON 7, 15 % **Adopté**

Approbation de la Coupe Gambardella Phase Régionale

Après vote OUI 93, 19 % NON 6, 81 % **Adopté**

Les Coupes de Ligue Seniors et Jeunes : les anciennes Coupes existantes disparaissent et il n'y aura plus que des Coupes avec tirage par zones géographiques jusqu' aux quarts de finale. il y aura des coupes pour chaque catégorie d'âge et également par zone géographique

Quelques informations pour la Coupe de France : le premier tour a lieu le 27 Aout, le deuxième tour le 3 Septembre et le 3^{ème} tour le 10 Septembre

Evocation de la situation Championnats Seniors 2017 / 2018

Le Secrétaire Général présente la situation à l'issue de la saison 2017 / 2018.

N 3 : un groupe de 14 équipes R 1 : 2 groupes de 14 équipes R 2 : 4 groupes de 14 équipes R 3 : 8 groupes de 12 équipes

Accessions Descentes :

National 3 : 3 cas : 0, 1 ou 2 relégations de N 2 et 1 accession en N2 (le premier de N 3)

En R 1 deux groupes de 14 équipes. Le Secrétaire Général présente le tableau avec les différentes hypothèses : cas 1, 2 ou 3 et les conséquences : 3 accessions en N 3 (venant de R 1) dans tous les cas. Pour la relégation de N 3 vers R 1 : 2, 3 ou 4 équipes selon le nombre de descente de N 2

Pour les accessions de R 2 en R1 les deux premiers de chaque groupe accèdent soit 4 accessions de Nord Pas de Calais et 4 de Picardie

Pour les relégations de R 1 en R 2 : 7, 8 ou 9 descentes afin d'arriver au total de 28 équipes

En R2 48 équipes (4 groupes de 12) pour arriver à la saison 2018 / 2019 à 56 équipes (4 groupes de 14 équipes) De R 2 vers R 1 4 équipes NPDC et 4 équipes Picardie, relégation de R 1 : 7, 8 ou 9. Accessions de R 3 en R 2 : 9 équipes NPDC et 9 équipes Picardie, relégation en R 3 : 9, 10 ou 11 afin d'arriver à 56 équipes.

En R 3 8 groupes de 12 équipes : accessions en R 2 9 équipes NPDC et 9 Picardes, relégation de R 2 en R 3 : 9, 10, ou 11 équipes, accessions de R 4 NPDC : 27, 26, 26 équipes selon les cas, accessions des districts : 24 équipes (une accession pour 10 000 licenciés) relégation en districts du NPDC : 0, relégation en districts Picardie : 18, 18 ou 19 selon les cas afin d'arriver à 96 équipes (8 groupes de 12) pour la saison 2018 / 2019

En R 4 Nord Pas de Calais qui avait 60 équipes sur 5 groupes : accessions en R 3 27, 27 ou 26 selon les cas et relégation en districts : 33, 33 ou 34 selon les cas. Et saison 2018 / 2019 : 0 équipes.

Bruno Brongniart: la saison de transition c'est la suppression du R 4 dans le Nord Pas de Calais, cela fait un nombre non négligeable de relégation mais aussi un nombre important d'accession avec donc un brassage important.

Pour les descentes le dispositif retenu pour départager les équipes est le suivant :

A chaque niveau – et en cas d'égalité de points dans un même groupe - il sera tenu compte du nombre de points obtenus dans les rencontres aller et retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe concernée avec les cinq équipes du même groupe classées devant elle.

Situation à l'issue de la saison 2018 / 2019 :

N 3 1 groupe de 14 équipes

R 1 2 groupes de 14 équipes

R2 4 groupes de 12 équipes

R3 8 groupes de 12 équipes

Intervention Dirigeant A C Amiens concernant les descentes de R 3 : 18 descentes pour la Picardie cela fait 6 descentes par groupe ? Il estime que la Picardie sera perdante dans la fusion.

Bruno Brongniart répond que le ratio entre les équipes NPDC et Picardes a été respecté et nous devons passer de 208 clubs à 172 clubs en deux saisons soit 36 équipes 26 NPDC et 12 Picardes.

Intervention Dirigeant US Noyelles sous Lens : il estime la situation des descentes aberrante car son club champion en Excellence accède et devra la saison prochaine terminer dans les 6 premiers pour ne pas descendre alors qu'un club classé 4 ème pourra monter en Artois. Pourquoi ne pas limiter le nombre de montées et permettre ainsi aux clubs de ne pas descendre ? Il évoque le repêchage d'un club au niveau Ligue la saison dernière alors que son club ayant terminé 3 ème n'a pas accédé. Il ne comprend pas pourquoi la règle change.

Bernard Colmant précise que dans les règlements actuels la règle était le maintien jusqu' alors ce qui a entraîné le maintien de Biache.

Intervention Dirigeante AS Beaurains : qui rappelle qu'il s'agit d'une assemblée de Ligue et non de District et que la fusion entraîne que la nouvelle Ligue est un ensemble : les Hauts de France, les règlements – que beaucoup n'ont pas eu le temps de lire – sont prévus pour la saison prochaine et tout le monde prie pour sa paroisse pour cette saison alors qu'il faut que chaque club fasse la meilleure saison possible en considérant que nous sommes maintenant Hauts de France

Intervention Dirigeant A.S. Marck : qui souscrit aux propos de la dirigeante de Beaurains sauf que « tout le monde ne joue pas le jeu » et qu'il y a eu des arrangements à la fin de cette saison.

Evocation de la situation Championnats Jeunes 2017 / 2018

En U 14 pour la saison 2017 / 2018

48 équipes réparties comme suit :

Aisne 5 Artois 7 Côte d'Opale 5 Escaut 8 Flandre 9 Maritime Nord 2 Oise 7 Somme 5

4 groupes de 12 équipes

En U 15 pour la saison 2017 / 2018

48 équipes réparties comme suit :

2 groupes R 1 de 12 équipes

Les 6 premiers des 4 groupes de U 14

2 groupes R 2 de 12 équipes

Les 8 champions U 14 venant des districts

7 ème à 10 ème de chaque groupe U 14

Pour la saison 2017 / 2018 uniquement, création d'une compétition R 3 pour les clubs Picards issus de PH U 15 et ne pouvant reprendre dans les compétitions Ligue R 2.

Intervention Dirigeant US Vervins : pourquoi avons-nous été prévenus à deux journées de la fin de cette répartition ? A quoi servira la création d'un R3 avec les clubs picards pour les saisons à venir ?

Le Président rappelle que les préconisations Fédérales sont notamment l'évolution des jeunes par catégorie d'âge : pour être présent en U 15 il faut avoir participé au championnat U 14, c'est la porte d'entrée dans les championnats de Ligue.

Intervention Dirigeant U S Vervins : Les U 15 de mon club finissent 3 ème du championnat Picardie. Que deviennent-ils ?

M. Gendre répond en confirmant que depuis longtemps il y avait une DH U 16, la règle du jeu n'a pas été modifiée. Une équipe en Ligue U 15 conserve sa place en U 15 la saison suivante

Intervention Dirigeant US Pont St Maxence : il n'y a pas de championnat U 14 en District dans l'Oise notamment, ce seront donc les clubs champions départementaux U 15.

Ce que vous proposez, cela a été voté dans le Nord Pas de Calais le 10 septembre mais jamais par les clubs Picards. Seuls les clubs Picards de DH ont eu la possibilité d'assister à une réunion leur présentant cela début 2017 et les informant des modalités de participation en Championnat U 15. Il n'est pas possible de changer les règles du jeu en cours de jeu. Pour sortir par le haut il faudrait, pour les 14 équipes concernées, les aligner au niveau R 2 et, au terme de la saison 2017 / 18, faire accéder les deux meilleures équipes de R 2 sur les trois groupes.

Je propose d'ajouter 14 équipes au 48 ce qui fait 62 équipes.

Bruno Brongniart sollicite l'avis de l'Assemblée pour augmenter le nombre d'équipes qui disputeront le championnat U 15 2017 / 2018 sans changer le nombre d'accessions en U 16 à l'issue de la saison.

M. Gendre informe l'assemblée que le texte sur le nombre d'accessions / descentes sera publié sur le site dès la semaine prochaine.

Après vote **l'Assemblée adopte la proposition**

OUI 74,77 % NON 25, 23 %

En U 16 pour la saison 2017 / 2018

48 équipes réparties en 4 groupes de 12 équipes

36 équipes NPDC

R 1 : 10 équipes de DH U 15

- R 1 : 2 équipes de PH U 15

- R 2 : 2 équipes de DH U 15

R2 : 17 équipes de PH U 15

R 2 : 5 accessions de Districts NPDC

12 équipes Picardie :

8 équipes de DH U 15

4 équipes de PH U 15

Pour l'accèsion en Championnat National U 17 : 2 accessions : une par secteur

En U 17 pour la saison 2017 / 2018

48 équipes réparties en 4 groupes

36 équipes NPDC

- 11 équipes de DH U 16
- 20 équipes de PH U 16
- 5 accessions des districts NPDC

10 à 12 équipes Picardie selon les engagements

Michel Gendre explique qu'une équipe U 16 a fait forfait et une autre monte en U 17 National

Intervention dirigeant de VERVINS : pour les U 17 Picardie allez-vous demander aux clubs s'ils sont d'accord ou allez-vous donner l'information ?

Michel Gendre souhaite prendre le temps de la réflexion avant de donner une réponse à cette question.

En U 18 pour la saison 2017 / 2018

U 18 Secteur Picardie

1 groupe R 1 de 12 équipes

10 équipes DH U 18 et 2 équipes PH U 18

1 groupe R 2 de 12 équipes

3 équipes DH U 18 et 6 équipes PH U 18 et complément par des équipes s'engageant

U 19 Secteur Nord Pas de Calais

1 groupe R 1 de 12 équipes

- 9 équipes de DH U 17
- 2 équipes de PH U 17
- 1 équipe de U 19 National

2 groupes R 2 de 12 équipes

Selon le nombre de clubs engagés

U 17 DH non repris en R 1

5 accessions de Districts NPDC

U 17 PH venant en complément

Pour l'accèsion en U 19 National il sera tenu compte pour départager les équipes U 18 Picardie et U 19 NPDC du nombre de points obtenus dans les rencontres aller-retour qui ont opposé dans chaque groupe, l'équipe classée première avec les cinq autres équipes du groupe les mieux classées.

Intervention Dirigeant US Laon : par quoi sera conditionnée l'accèsion en U 18 Ligue à l'issue de la saison 2017 / 2018 ? Le championnat U 18 de District entrainera-t-il la montée en Ligue en 2018 / 2019 ?

Réponse du Président : OUI en R 2

Vœux des clubs

Cambrai AC

Possibilité de passer de 14 à 16 joueurs inscrits sur la feuille de match en Seniors Ligue afin de pouvoir intégrer un deuxième gardien.

En l'absence du club le vœu n'est pas examiné.

Blériot Plage US

- Souhait qu'un joueur U 17 puisse jouer dans toutes les équipes de son club et non uniquement en équipe première.

Intervention Dirigeant du club qui signale qu'un joueur qui a obtenu l'autorisation médicale pour jouer en Seniors ne peut le faire qu'en équipe première.

Le vœu sera proposé au niveau Fédéral afin de faire modifier le texte

- Frais de changement de clubs

Le Trésorier général précise que le club doit faire une demande écrite pour le remboursement des sommes dues

Ribemont Mézières US

Concerne les ententes mais envoyé au-delà des délais, il concerne les obligations en matière d'équipes de jeunes

Intervention Dirigeant Ribemont Mézières : qui précise que la densité des départements dans la nouvelle région n'est pas du tout la même.

L'article 15 du règlement des championnats concerne le nombre de points à détenir obligatoirement.

Proposition : » les obligations d'équipes de jeunes dans les catégories de ligue concernées sont jugées selon un nombre de points à détenir obligatoirement. Une équipe de jeunes (U 11 à U 19) rapporte 1 point. Une équipe de jeunes en entente rapporte 1/2 point à chacun des clubs. Exemple : en R 3 obligation de deux équipes devient obligation de deux points »

M. Gendre précise que, dans le règlement particulier de la Ligue, l'article 16 règle ce problème.

Intervention dans la salle : Y a-t-il un minimum de licenciés par club pour constituer une entente ?

Réponse de M Gendre: l'article 16 du Règlement Particulier de la LFHF précise que le nombre doit être défini par les instances.

Le Président indique que ce nombre devrait être de 4 en Foot à 8 et 6 en Foot à 11

Intervention de la Dirigeante de Beaurains : à propos du questionnaire de santé pour les joueurs d'une validité de 3 ans, le surclassement est-il valable ?

Réponse du Président : le surclassement n'est valable qu'un an.

Le Secrétaire Général précise que les dirigeants susceptibles d'assurer des fonctions d'arbitre bénévole n'ont pas nécessairement besoin de remplir le certificat médical de la licence car ils sont assurés par l'intermédiaire du contrat MDS même s'il reste judicieux de passer cette visite médicale

Fin de l'assemblée

Le Secrétaire de séance

Thierry JANAS